



Conseil économique et social

Distr. limitée
11 juillet 2022
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
uniquement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2022

6-9 septembre 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Roumanie

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Roumanie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 250 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 20 515 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2023-2027.

* E/ICEF/2022/22.



Fondements du programme

1. La Roumanie est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dont la population compte environ 19 millions d'habitants, dont 3,64 millions d'enfants. Depuis que la Roumanie a rejoint l'Union européenne en 2007, son économie a connu une croissance considérable, atteignant un taux de croissance annuel moyen de 7 % avant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), ce qui s'est traduit par une amélioration des conditions de vie, y compris pour les enfants. La Roumanie a pris l'initiative d'intégrer les engagements juridiques internationaux, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres cadres juridiques mondiaux et de l'Union européenne, dans ses cadres juridiques et politiques nationaux, ainsi que de les appuyer.

2. L'adhésion du pays à l'Union européenne a offert de multiples possibilités, y compris l'accès à d'importantes ressources des Fonds structurels européens. La croissance économique a donné naissance à un secteur privé dynamique, favorisé par une industrie des services en pleine expansion. En 2020, le taux de chômage était inférieur de moitié à la moyenne de l'Union européenne, et les recettes fiscales ont augmenté. Les investissements en faveur des enfants ont eux aussi augmenté au fil des ans, notamment l'indemnité pour enfant à charge, l'allocation d'invalidité et l'indemnité de panier, de même que les subventions pour le chauffage et d'autres produits et services essentiels. Les possibilités de voyager, d'étudier et de travailler dans l'Union européenne ont renforcé la cohésion entre la Roumanie et le reste de l'Union.

3. La Roumanie est l'un des rares pays de l'Union européenne à disposer d'un projet de stratégie de protection et de promotion des droits de l'enfant pour la période 2021-2027, stratégie alignée sur la programmation de l'Union européenne et répondant aux recommandations par pays formulées par cette dernière. La stratégie précédente, qui couvrait la période 2014-2020, a fait l'objet d'une évaluation rigoureuse et, donnant suite au plan d'action sur le socle européen des droits sociaux, la nouvelle stratégie nationale pour les droits de l'enfant (2021-2027) répond aux recommandations issues de ladite évaluation et s'aligne sur la stratégie de l'Union européenne sur les droits de l'enfant ainsi que sur la garantie européenne pour l'enfance. Elle donne la priorité aux actions et aux investissements en faveur des droits de l'enfant, en se fondant sur une approche holistique et intégrée aux niveaux national et local, ce qui permet de passer d'un système réactif à un système préventif.

4. Malgré de nombreuses évolutions positives, la Roumanie reste confrontée à de multiples défis démographiques et sociaux : sa population globale diminue rapidement et la population rurale, plus vulnérable à la pauvreté et à l'exclusion sociale que la population citadine, représente toujours près de la moitié de la population totale. La mobilité au sein de l'Union européenne explique la migration des jeunes et de toutes les catégories de la population active vers d'autres pays. Par conséquent, le Gouvernement et les entreprises sont confrontés à d'importantes pénuries de main-d'œuvre. La pandémie de COVID-19 a majoritairement frappé les ménages vulnérables, en particulier les enfants. Les fermetures d'écoles ont entraîné d'immenses pertes d'apprentissage.

5. Alors que la Roumanie est principalement un pays de transit, la guerre en Ukraine a entraîné une forte augmentation du nombre de réfugiés entrant dans le pays, y compris des enfants non accompagnés et séparés, ce qui met à rude épreuve les services de prise en charge communautaire adaptés à leurs besoins particuliers. Le Gouvernement a pris des mesures importantes pour garantir un dispositif de protection adéquat aux réfugiés ukrainiens, y compris les enfants, en vue de mettre en place un cadre stratégique national pour l'intervention humanitaire et de faciliter

la coopération interinstitutions entre les partenaires nationaux, européens et internationaux. Cependant, les préoccupations en matière d'équité qui se faisaient déjà de plus en plus fortes avant la guerre, notamment vis-à-vis des enfants handicapés, des enfants roms et des enfants issus de ménages pauvres, auxquelles s'est ajoutée la pression supplémentaire des réfugiés ukrainiens, soulignent la nécessité de trouver des solutions afin de garantir que tous les enfants sont protégés de la violence et ont un accès égal aux systèmes et services de santé, d'éducation et de protection.

6. Le cadre juridique et politique roumain en matière de droits de l'enfant est solide, mais des difficultés subsistent au niveau de sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le financement et le suivi des stratégies et programmes nationaux. Les structures permettant de mener à bien des réformes systématiques des systèmes sociaux sont fragiles et compromises par un manque de ressources humaines ainsi que par des lacunes en matière de capacités¹. L'absence de demande de données ventilées et de données probantes entrave les réformes systématiques et la détermination des programmes et des budgets prioritaires. Dans tous les secteurs, les initiatives demeurent axées sur la réponse à apporter aux problèmes plutôt que sur leur prévention.

7. Bien que des progrès en matière de bien-être des enfants aient précédemment été enregistrés, on a assisté, au cours des dernières années, à un ralentissement de l'amélioration des réalisations en faveur des enfants. Après la pandémie, le nombre d'enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté. Les données d'Eurostat² montrent que 41,5 % de l'ensemble des enfants étaient menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2020, contre 40 % en 2019. Ce chiffre représente le niveau le plus élevé en Europe, nettement supérieur à la moyenne de l'Union européenne (24,2 %). Les niveaux de pauvreté sont plus élevés chez les enfants roms, les enfants en milieu rural, les adolescents et les enfants vivant dans des familles monoparentales ou nombreuses. En 2019, la Roumanie se classait au 67^e rang de l'indice du capital humain (ICH) de la Banque mondiale, obtenant une note de 0,60 (contre 0,63 en 2012), et au 49^e rang de l'indice de développement humain, avec une note de 0,828 (contre une 50^e place en 2007, avec une note de 0,788).

8. En dépit des manques établis, les investissements en faveur des enfants n'ont pas connu d'augmentation notable ces derniers temps. Les budgets annuels alloués à l'éducation, à la santé et à la protection sociale comptent parmi les plus faibles d'Europe. L'investissement dans l'éducation représente 3,2 % du produit intérieur brut, soit la moitié de ce qu'impose la législation roumaine. Investir en faveur des enfants nécessite une coordination et une coopération systématiques entre les ministères, les départements et les administrations nationales et locales. Cependant, la coordination au sein du Gouvernement reste faible en raison de la répartition fragmentée des responsabilités dans le secteur social³. Les transferts de l'administration centrale et les transferts de péréquation sont prédominants dans les revenus des administrations locales. Les niveaux faibles et imprévisibles des budgets des administrations locales sont en partie responsables de la pénurie de services ou de la mauvaise qualité des services fournis dans certaines régions.

9. Au cours des cinq dernières années, les investissements dans la santé ont augmenté, sans toutefois avoir d'incidence notable sur la santé et le bien-être des enfants. Ces investissements continuent de privilégier le secteur tertiaire, ne consolidant guère les services de santé publique ou la promotion de la santé. Les

¹ « Situation Analysis (SitAn) of Children and Adolescents in Romania », 2021.

² Eurostat, « Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale par âge et sexe ».

³ « Situation Analysis (SitAn) of Children and Adolescents in Romania », 2021.

investissements dans la santé publique ayant été insuffisants pendant plusieurs années, le taux de mortalité infantile est relativement élevé et la couverture vaccinale est faible ; on observe en outre une forte réticence à la vaccination, qui s'est accentuée au cours de la pandémie de COVID-19. Avant la pandémie, on observait une légère augmentation du nombre d'enfants bénéficiant de services communautaires préventifs ; durant la pandémie, ce nombre a diminué de 20 %⁴.

10. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est passé de 66 % en 2001 à 90 % en 2015, mais stagne depuis lors. Seuls 82,3 % des enfants sont inscrits dans un établissement d'enseignement préprimaire, un taux nettement inférieur à la moyenne européenne (95,1 %). Le taux d'inscription des enfants roms et des enfants handicapés dans de telles structures est nettement plus faible que celui des autres enfants. Les acquis d'apprentissage affichent un déclin sur la base des résultats du Programme international 2018 pour le suivi des acquis des élèves, plus de 40 % des élèves de 15 ans ne possédant pas les compétences de base en mathématiques, en lecture et en sciences. Aujourd'hui, un enfant roumain ne peut espérer accomplir que 11,8 années d'enseignement préprimaire, primaire et secondaire avant l'âge de 18 ans, contre 12,6 années en 2010. Après ajustement des années de scolarité de manière à tenir compte de la qualité de l'apprentissage, la Banque mondiale estime qu'en Roumanie, un enfant ne bénéficie que de 8,4 années de scolarité, ce qui crée un écart d'apprentissage de 3,4 années. Les mauvais résultats de l'apprentissage ont également une incidence sur les performances du secteur public et limitent la croissance du secteur privé. L'éducation axée sur les compétences socio-émotionnelles et les autres compétences du XXI^e siècle est gravement compromise car nombre de ces matières sont facultatives, dépendant des compétences des enseignants et des exigences insuffisantes émanant de la société.

11. Malgré l'absence de différences apparentes entre les garçons et les filles sur le plan des résultats scolaires et en matière de santé, la Roumanie obtient toujours un résultat médiocre dans l'Indice d'égalité de genre (54 % en 2020), des écarts entre les femmes et les hommes étant manifestes dans tous les domaines couverts par l'indice. Le taux de grossesse chez les adolescentes demeure parmi les plus élevés d'Europe : environ 10 % des femmes âgées de 15 à 19 ans tombent enceintes. Dans l'ensemble, les inégalités persistent, la violence est toujours considérée comme une mesure disciplinaire acceptable, les enfants handicapés et les enfants roms sont victimes de discrimination et de stigmatisation, et la participation des enfants est essentiellement symbolique.

12. Depuis les travaux sur la déclaration de l'Union européenne sur la participation des enfants, accomplis en 2019, lorsque la Roumanie assumait la présidence du Conseil de l'Union européenne, certains progrès ont été réalisés pour renforcer la participation des enfants aux processus décisionnels. Grâce à un Conseil national des étudiants dynamique et à d'autres organisations dirigées par des enfants, dont le Conseil roumain des enfants, soutenu par l'UNICEF, les adolescents et les jeunes bénéficient d'un élan positif de plus en plus puissant qui leur permet d'influencer leur pays. Le projet de stratégie nationale pour les droits de l'enfant exige une plus grande participation des enfants.

13. Le niveau de compétences numériques en Roumanie est l'un des plus faibles de l'Union européenne : seuls 31 % des Roumains ont des compétences numériques de base ou supérieures à la moyenne, et 15 % de l'ensemble des ménages n'ont pas accès à Internet. Les services d'éducation et de santé utilisent très peu les nouvelles technologies et les solutions numériques. Par conséquent, 32 % des écoliers n'ont pas

⁴ Évaluation rapide de l'UNICEF, 2020.

pu accéder à l'enseignement en ligne pendant les fermetures d'écoles dues à la COVID-19 en 2020, ce qui a entraîné d'importantes pertes d'apprentissage.

14. Bien que le nombre d'enfants placés en institution continue de baisser et que les alternatives d'intégration au sein d'une famille soient en hausse, le nombre d'enfants entrant dans le système public de prise en charge reste élevé (environ 9 000 enfants, dont un tiers d'enfants handicapés), principalement en raison de la pauvreté, de la violence contre les enfants et du handicap, dans un contexte où le manque d'accès à des services (préventifs) adéquats crée des lacunes en matière d'équité.

15. Il est nécessaire d'accélérer les réformes des services sociaux afin de faire en sorte que les ménages vulnérables bénéficient de l'ensemble minimal de services prévu par la législation. Jusqu'à présent, ces services étaient indisponibles dans la plupart des régions rurales de Roumanie ; inaccessibles pour les groupes particulièrement vulnérables, tels que les enfants roms ; inadéquats vis-à-vis des enfants handicapés ou étaient (presque partout) dépourvus d'approche proactive et préventive. Les transferts sociaux constituent la principale stratégie, mais la capacité de ces transferts à réduire sensiblement la pauvreté n'a pas été démontrée. Il est nécessaire de mieux cibler et relier les transferts sociaux aux services sociaux, comme l'a confirmé l'étude de l'UNICEF intitulée « Investment Case for Cash & Care » (2021), dans laquelle il est conclu que les investissements pouvant aujourd'hui être réalisés par la Roumanie pour réduire la pauvreté touchant les enfants pourraient voir leur rendement économique multiplié par dix ou plus en quelques années.

16. Les évaluations indépendantes des modèles soutenus par l'UNICEF, de l'ensemble minimal de services et de la fourniture d'une éducation inclusive de qualité, ont mis en lumière d'importants progrès dans la lutte contre les privations, notamment la réduction de la pauvreté touchant les enfants, des taux d'échec scolaire et des risques d'abandon, ainsi qu'une amélioration de la santé et de la protection des enfants. Les stratégies éprouvées sont désormais intégrées dans plusieurs stratégies et programmes nationaux, à l'instar du projet « Educated Romania » déployé par la présidence roumaine et par le Ministère de l'éducation. Mis en œuvre de manière systématique, ces deux programmes pourraient, à eux seuls, permettre d'améliorer considérablement la situation des enfants, en s'attaquant aux causes profondes de nombreuses privations et inégalités persistantes en matière de droits de l'enfant et en renforçant la résilience en vue des chocs futurs.

17. Compte tenu de la situation des enfants en Roumanie, décrite ci-dessus, et des enseignements tirés de la coopération entre le Gouvernement et l'UNICEF, le nouveau programme de pays pour la période 2023-2027 continuera à accorder la priorité aux droits de l'enfant et, plus particulièrement, à la lutte contre l'exclusion. Son objectif sera notamment de rendre les systèmes et les services accessibles à tous les enfants et à toutes les familles. Les principaux domaines transversaux seront l'autonomisation des adolescents, les réformes sur les inégalités de genres et le renforcement de la résilience de la population et des institutions face aux chocs et aux situations d'urgence. Soutenant les stratégies et programmes des administrations publiques, l'UNICEF s'emploiera à mettre en équilibre la modélisation, le pilotage et la mise à l'essai d'approches nouvelles et novatrices, tout en s'attachant davantage à favoriser le déploiement à grande échelle des solutions éprouvées, l'assistance technique et la sensibilisation fondée sur des données probantes.

Priorités du programme et partenariats

18. L'objectif global du programme de pays est l'inclusion sociale de tous les enfants vivant en Roumanie, reposant sur des systèmes de santé, d'éducation et de protection de l'enfance accessibles, équitables, coordonnés et de qualité (services

demandés par les enfants et les parents) ainsi que sur des normes sociales protectrices. Conformément à la stratégie de l'Union européenne et aux stratégies nationales pour les droits de l'enfant, ainsi qu'à la garantie européenne pour l'enfance, le programme se concentre sur les enfants les plus vulnérables, les enfants handicapés, les enfants issus de ménages pauvres, les enfants roms et les enfants réfugiés en Roumanie.

19. Pour y parvenir, il convient de mettre en place des actions de sensibilisation fondée sur des preuves et d'établir des partenariats, y compris avec des enfants, ce qui permettra d'élargir le dialogue et d'accroître le nombre de personnes et d'organisations qui défendent les droits de l'enfant. La mise en œuvre de la garantie européenne pour l'enfance et l'augmentation des investissements systématiques en faveur des droits de l'enfant, associées aux connaissances et à l'assistance technique, favoriseront la réalisation des stratégies nationales et la consolidation des institutions, des capacités et des systèmes et services pour les enfants, donnant lieu à une société plus inclusive et à des ressources humaines de qualité.

20. Le Gouvernement et l'UNICEF poursuivront leur partenariat en faveur des enfants au-delà des frontières du pays afin que la Roumanie contribue davantage, par son expérience et son expertise, aux efforts déployés par l'Union européenne et aux initiatives régionales et mondiales pour faire progresser les droits de l'enfant, en répertoriant, en documentant et en partageant les bonnes pratiques. Toutes les questions et priorités essentielles pour l'amélioration des droits de l'enfant qui ont été recensées dans le programme de pays sont incluses dans les stratégies nationales pour la période 2021-2027, garantissant leur alignement sur les priorités et budgets nationaux et contribuant à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 1 à 5 et les objectifs 10, 16 et 17, ainsi que du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025.

21. La réalisation de l'égalité des genres dans le cadre des programmes sera une priorité transversale, conformément au Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres. Ces programmes seront axés sur l'autonomisation des adolescentes par l'intermédiaire du renforcement de leurs compétences et du soutien aux efforts du Gouvernement et de la société civile ainsi que d'autres organismes des Nations Unies, afin de lutter à tous les niveaux contre les normes de genre néfastes et la violence liée au genre.

22. L'UNICEF, reconnu pour son rôle fédérateur et sa crédibilité, a fait ses preuves en rassemblant des parties prenantes diverses et multiples, y compris les gouvernements, la société civile, le secteur privé, le monde universitaire et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies autour de la défense des droits de l'enfant, du partage des bonnes pratiques et des innovations, de l'action en faveur du climat et de l'environnement, de la mobilisation des ressources et d'initiatives créant un effet de levier pour la réalisation des objectifs de développement durable.

23. En ce qui concerne la crise des réfugiés ukrainiens, l'UNICEF continuera à soutenir le Gouvernement roumain dans sa réponse, en s'employant à élargir et à consolider les systèmes et programmes nationaux de soutien et de protection des réfugiés ainsi que la prise en considération de ces derniers dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance, d'éducation, de santé et de protection sociale, en accordant la priorité aux plus vulnérables. La collaboration active avec les organismes des Nations Unies partenaires, comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et avec les organisations non gouvernementales, en particulier les entités locales, est un pilier du plan d'intervention.

Renforcer les stratégies, les programmes et les allocations budgétaires en faveur des droits de l'enfant

24. La vision à long terme des progrès dans ce domaine est la suivante : d'ici 2027, les écarts en matière d'équité qui nuisent aux enfants les plus vulnérables seront réduits grâce à des investissements plus importants dans des stratégies, des programmes et des budgets fondés sur des données probantes, créés en partenariat avec les enfants, les communautés et les secteurs privé et public.

25. L'UNICEF s'associera aux autorités nationales et locales pour planifier, budgétiser, mettre en œuvre et évaluer des stratégies et des programmes adéquats en vue de réduire la pauvreté et le dénuement touchant les enfants. Cette démarche comprendra : i) l'élaboration, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de stratégies nationales intersectorielles, telles que la stratégie pour les droits de l'enfant et la garantie européenne pour l'enfance ; les principaux partenaires seront le Ministère de la famille, de la jeunesse et de l'égalité des chances, le Ministère des investissements et des projets européens et le Ministère du travail et de la solidarité sociale ainsi que le Parlement ; ii) l'introduction et la mise en fonctionnement, en collaboration avec le bureau du Premier ministre, d'un mécanisme parlementaire d'examen périodique et d'établissement de rapports sur la situation de tous les enfants en Roumanie ; iii) le déploiement d'efforts conjoints avec le monde des affaires pour stimuler les réformes, les innovations et les investissements en faveur de tous les enfants ; iv) l'exploitation du rôle fédérateur de l'UNICEF pour lancer, soutenir et aider les plateformes nationales de sensibilisation qui promeuvent des solutions favorisant l'équité et l'inclusion sociale ; il s'agira également d'établir des partenariats étroits avec l'administration locale, les organisations dirigées par des enfants, les organisations de la société civile, le monde universitaire, les médias et le secteur privé ; v) une collaboration avec les partis politiques pour faire en sorte que les plateformes, les programmes électoraux et les programmes gouvernementaux accordent une place prioritaire aux droits et à la participation des enfants.

26. Outre les organisations roumaines, l'UNICEF s'engagera auprès des organisations régionales et mondiales concernées, telles que les institutions de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'autres organismes des Nations Unies, afin d'établir des réseaux et des partenariats pour échanger des connaissances et des expériences.

27. L'UNICEF s'associera à l'Institut national de la statistique, aux mécanismes indépendants de surveillance des droits de l'enfant et à d'autres parties prenantes concernées pour accroître la capacité de produire, d'analyser et d'utiliser des données ventilées pertinentes et des connaissances sur les droits de l'enfant afin d'étayer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et de contrôler les droits de l'enfant et les budgets. Cette démarche comprendra des interventions clés et une assistance technique pour : i) la diffusion de données de qualité, dans une optique d'équité et d'inclusion, au moyen de recherches, d'enquêtes et d'études ; ii) le renforcement de la capacité nationale de générer des données administratives de meilleure qualité et harmonisées pour le suivi des droits de l'enfant ; iii) le renforcement des capacités des mécanismes indépendants de surveillance des droits de l'enfant ; iv) l'utilisation de l'initiative Initiative des villes amies des enfants pour renforcer la capacité des autorités locales à contrôler les droits de l'enfant et à promouvoir la gouvernance et la planification locales participatives ; v) la transmission de données aux organes de contrôle des conventions internationales telles que la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la

Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Convention d'Istanbul, y compris des contributions de la société civile et des enfants.

28. L'UNICEF mobilisera les enfants, aux niveaux national et local dans le cadre de ses efforts visant à mettre en place, à mettre en valeur et à exploiter des mécanismes garantissant leur participation effective à la conception, au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation des stratégies et des programmes qui influencent leur vie et leur développement. Ce travail comprendra : i) l'inclusion systémique de la participation des enfants dans les processus locaux et nationaux, avec l'utilisation de données probantes telles que les données issues de l'Initiative des villes amies des enfants ; ii) la mise au point d'outils numériques permettant la participation des enfants, leur mobilisation et l'apprentissage entre pairs axé sur les compétences du XXI^e siècle, en associant les enfants à tous les stades de développement de ces outils, de leur conception à leur mise en œuvre ; iii) le renforcement des capacités des groupes formels et informels dirigés par des enfants, tels que le Conseil des enfants soutenu par l'UNICEF et le Conseil national des étudiants ; iv) des activités de sensibilisation auprès du Gouvernement, du Parlement et des autorités locales en vue de mettre en place des mécanismes de participation des adolescents ; v) la création d'une communauté de défenseurs des enfants, comprenant des représentants des groupes les plus vulnérables, dotés de compétences en matière d'encadrement et capables de faire progresser le programme en faveur des droits de l'enfant.

29. L'UNICEF continuera d'intensifier ses efforts de collecte de fonds au niveau national afin de mobiliser, auprès de partenaires individuels et du secteur privé, des ressources flexibles qui permettront de pérenniser et d'élargir les programmes destinés aux enfants les plus vulnérables en Roumanie et dans le monde.

Améliorer l'accès à des services de santé de l'enfant, de développement du jeune enfant et d'éducation de qualité

30. L'inclusion sociale de tous les enfants, notamment des enfants handicapés et des enfants roms, devra être favorisée par des services de santé et d'éducation de qualité, équitables et coordonnés, ainsi que par des normes sociales protectrices.

31. Afin de renforcer les capacités du Gouvernement et des autres parties prenantes, l'UNICEF continuera à soutenir les stratégies et programmes nationaux pour 2021-2027 visant à améliorer la santé, l'éducation et la protection de tous les enfants en Roumanie, y compris la stratégie nationale pour les droits de l'enfant et le plan d'action connexe pour la garantie européenne pour l'enfance, le projet « Educated Romania » et la stratégie nationale pour la santé, ainsi que les mesures pertinentes du relèvement après la COVID-19 et d'autres programmes nationaux. L'UNICEF continuera en outre à veiller à ce qu'ils soient convenablement financés, mis en œuvre, suivis et évalués, et, surtout, à ce qu'ils soient véritablement axés sur les enfants et l'équité. L'accès aux enfants les plus vulnérables, y compris les enfants réfugiés, sera une priorité. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre de la garantie européenne pour l'enfance, nécessite la mise à disposition de capacités techniques, de connaissances, d'innovations et d'approches éprouvées et, enfin, l'adoption des meilleures pratiques locales et mondiales.

32. L'UNICEF collaborera avec des systèmes et des partenaires nationaux et infranationaux, en particulier le Ministère de la santé et l'Institut national de la santé, afin d'accroître la capacité à fournir des services de santé et des informations de qualité ainsi qu'à y garantir un accès équitable pour tous les enfants de tous âges, en particulier les plus vulnérables. Il fournira notamment une assistance technique pour : i) renforcer les soins de santé primaires, y compris les capacités du personnel de santé, en élargissant le déploiement de l'ensemble minimal de services et de la garantie européenne pour l'enfance ; ii) assurer la gouvernance du programme national de

vaccination ; iii) appuyer la mise à jour des politiques, des normes et des protocoles de vaccination ; iv) améliorer le système d'information sanitaire concernant la vaccination et les soins aux mères et aux enfants ; v) renforcer les compétences de communication interpersonnelle des professionnels de la santé, y compris les agents de santé communautaires, en matière de vaccination et d'intervention précoce ; vi) susciter une demande accrue de services de vaccination et de services pour la petite enfance et remettre en question les normes sociales ; vii) assurer la gouvernance de la santé numérique et soutenir la conception d'interventions dans le domaine de la santé numérique ; viii) allouer des fonds aux services de prévention sanitaire et de soins primaires.

33. L'UNICEF s'associera au Ministère de l'éducation, à l'administration présidentielle roumaine et aux institutions concernées, notamment le Conseil national des étudiants, pour renforcer les systèmes éducatifs et générer un accès et une participation plus équitables à un enseignement pré-universitaire de qualité pour les enfants roms et pour les enfants handicapés. Ce travail consistera notamment à fournir une assistance technique pour : i) renforcer les systèmes permettant l'accès et la participation à une éducation de qualité et inclusive pour tous les enfants dans l'enseignement pré-universitaire ; ii) élaborer des instruments et des méthodologies pour réduire et prévenir la ségrégation dans le système éducatif ; iii) élaborer des politiques et des services pour l'éducation et la protection de la petite enfance ; iv) réviser et élaborer le programme d'études pour renforcer les compétences du XXI^e siècle ; v) élaborer des politiques et des services d'éducation parentale et de conseil en faveur de la parentalité positive et de la socialisation de genre ; vi) renforcer le financement équitable, adéquat et efficace de l'enseignement pré-universitaire ; vii) assurer l'égalité des genres lors de la transition du premier cycle de l'enseignement secondaire au niveau supérieur.

34. L'UNICEF et ses partenaires amélioreront la disponibilité et la qualité des données probantes par : 1) l'élargissement de la coopération horizontale et de la gestion des connaissances ; 2) le soutien à la production de données probantes au niveau local, grâce au pilotage et à la modélisation d'innovations et de nouvelles approches. Ces démarches seront axées sur le renforcement des services intégrés en faveur de l'enfance et des familles, en particulier les plus vulnérables, y compris par : i) la modélisation visant à documenter et à générer des données contextuelles à l'appui du plaidoyer en faveur d'un changement de stratégie ; ii) l'élaboration d'outils, de méthodologies et de lignes directrices pour soutenir la mise en œuvre des politiques nationales et promouvoir une approche intégrée en étroite collaboration avec les associations professionnelles représentant les médecins généralistes, les enseignants, les parents, les conseillers scolaires et les assistants sociaux ; iii) la détermination et le pilotage de solutions novatrices par l'intermédiaire de partenariats locaux, notamment avec des organisations dirigées par des femmes et des filles ; iv) le renforcement de la capacité des autorités locales et des structures administratives à réaliser les droits de l'enfant ; v) le renforcement des capacités, y compris par la formation des professionnels de la communauté aux travaux d'intérêt général intégrés en faveur des enfants et des familles vulnérables ; vi) la communication en faveur d'un changement social à l'appui de la création de la demande, en mettant l'accent sur la vaccination.

Prévenir la séparation, la violence, la discrimination et la négligence et protéger les enfants contre de tels phénomènes

35. La vision à long terme des progrès dans ce domaine est la suivante : d'ici 2027, les services et les systèmes de protection de l'enfance, ainsi que des normes sociales protectrices, favoriseront l'établissement d'un environnement protecteur pour les enfants, exempt de violence dans tous les contextes (hors ligne et en ligne) et

prévenant toute séparation des enfants et de leurs parents. Ce volet est étroitement axé sur la lutte contre la discrimination dans les différentes couches de la société, en particulier à l'égard des enfants roms et des enfants handicapés.

36. L'UNICEF soutiendra les institutions nationales, y compris en renforçant les capacités des parents, des personnes ayant la charge d'enfants et des professionnels du secteur social, afin de mieux prévenir toutes les formes de séparation, de violence, de maltraitance, de discrimination et de négligence. Pour y parvenir, il conviendra : i) de poursuivre l'extension nationale de l'ensemble minimal de services et ii) de planifier, de financer et de mettre en œuvre la garantie européenne pour l'enfance au profit de tous les enfants de Roumanie, y compris les enfants roms, les enfants placés en institution, les enfants handicapés et les enfants réfugiés.

37. Pour créer un environnement plus protecteur et renforcer le système et les services de protection de l'enfance et de protection sociale, l'UNICEF et ses partenaires : i) renforceront les volets conceptuels, normatifs, budgétaires et opérationnels du système ainsi que les capacités des travailleurs sociaux ; ii) défendront les stratégies, assureront la communication et garantiront la mobilisation de ressources pour renforcer les effectifs des services sociaux ; iii) fourniront une assistance technique et assureront la gestion des connaissances, en donnant la priorité aux enfants handicapés et aux enfants qui quittent les structures d'accueil dans le cadre de la réforme du système de prise en charge des enfants ; iv) promouvoir des stratégies de changement social et le partage des connaissances pour prévenir toutes les formes de violence et protéger les enfants, tout en aidant la Roumanie à assumer son rôle de pays pionnier dans la campagne Mettre fin à la violence.

38. Les principaux partenaires de ces efforts seront le Ministère de la famille, de la jeunesse et de l'égalité des chances, en particulier l'Autorité nationale pour la protection des droits de l'enfant et l'adoption, l'Autorité nationale pour la protection des droits des personnes handicapées, Agence nationale pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et l'Agence nationale pour les Roms, ainsi que les associations professionnelles représentant les travailleurs sociaux, les médiateurs roms et les professionnels de la protection de l'enfance. Les associations des administrations publiques locales et régionales, les autorités départementales responsables de la protection de l'enfance et de la santé, les mairies, ainsi que les organisations nationales et internationales telles que la Fédération des ONG pour l'enfance et le Collège national des travailleurs sociaux seront de proches alliés de l'UNICEF.

39. Les travaux réalisés par l'UNICEF pour améliorer l'efficacité du programme offriront un appui transversal à tous les domaines d'activité. La défense des politiques et la programmation seront étroitement soutenues par la coordination, la planification et le suivi, la bonne gestion des relations extérieures, l'application d'approches intersectorielles et l'appui logistique à l'exécution du programme, y compris dans les domaines de l'approvisionnement, des achats et de la logistique. Toutes ces démarches seront accompagnées d'une gestion rigoureuse des fonds et d'une stratégie de préparation et de réponse aux situations d'urgence, car la Roumanie reste vulnérable aux chocs extérieurs, tels que les changements climatiques, les inondations et les tremblements de terre ainsi que la crise des réfugiés ukrainiens.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Politiques et budgets	1 150	1 750	2 900
Enfance et éducation	1 250	15 000	16 250
Protection de l'enfance	750	2 000	2 750
Efficacité du programme	1 100	1 765	2 865
Total	4 250	20 515	24 765

Administration du programme et gestion des risques

40. Le présent programme de pays donne un aperçu de la contribution que l'UNICEF compte apporter aux résultats nationaux en faveur des enfants et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays et aux partenariats sont énoncées dans les politiques et procédures. Le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la famille, de la jeunesse et de l'égalité des chances, notamment l'Autorité nationale pour la protection des droits de l'enfant et l'adoption, seront les responsables de la coordination générale de ce partenariat.

41. L'UNICEF s'attachera à renforcer les capacités des pouvoirs publics et des partenaires non gouvernementaux en matière d'exécution du programme, et continuera d'appliquer la politique harmonisée concernant les transferts de fonds conformément à ses règles et règlements. Des plans de travail annuels seront élaborés. L'UNICEF et le Ministère de la famille, de la jeunesse et de l'égalité des chances contrôleront conjointement les progrès accomplis dans l'exécution du programme et examineront les résultats obtenus, analyseront les contraintes et recenseront les initiatives visant à améliorer l'efficacité du programme.

42. D'autres ressources seront mobilisées grâce à des investissements continus dans la collecte de fonds auprès du secteur privé, axée sur les dons de particuliers et les contributions des entreprises, et grâce à l'augmentation des canaux de financement de l'Union européenne, tels que l'instrument d'appui technique (TSI) et le programme de subventions de la Norvège, entre autres. En outre, l'UNICEF continuera à envisager la possibilité d'établir des partenariats stratégiques avec les partenaires de développement nationaux et internationaux, les entreprises et les particuliers concernés afin d'obtenir les fonds nécessaires à la mise en œuvre du programme de pays.

43. La guerre en Ukraine et la crise des réfugiés qui s'est ensuivie, ainsi que la pandémie de COVID-19, ont accentué d'autres risques pesant sur la réussite de l'exécution du programme, à savoir : a) l'insuffisance des dépenses publiques consacrées aux enfants et aux familles pour soutenir les réformes du secteur social ; b) la fragmentation et l'insuffisance des capacités des ressources humaines, qui compromettent la qualité et la durabilité des résultats obtenus ; c) les remaniements fréquents des équipes dirigeantes et les mouvements du personnel technique des ministères de tutelle, qui risquent de retarder ou de perturber l'exécution du programme. L'UNICEF et ses partenaires s'attacheront à atténuer les risques en encourageant la programmation tenant compte des risques ainsi que la préparation et

la réponse aux situations d'urgence, et en assurant un suivi permanent de la situation des enfants, en prônant le changement et en renforçant les capacités nationales en matière de planification et de conception de politiques fondées sur des données probantes et de coordination intersectorielle.

Suivi, apprentissage et évaluation

44. Le programme de pays assurera le suivi des programmes et des politiques et utilisera des données probantes pour déterminer si l'approche préconisant l'équité est bénéfique pour les plus marginalisés. L'UNICEF aura recours à des visites de suivi sur le terrain, à des examens annuels et à mi-parcours, à des recherches et à des évaluations pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux résultats attendus. Tous les programmes et modèles mis en œuvre feront l'objet d'une évaluation indépendante afin d'éclairer les stratégies, le déploiement à grande échelle et la coopération horizontale. Les avis des enfants et des adolescents seront recueillis régulièrement afin d'évaluer les progrès et les priorités.

45. L'UNICEF vise à renforcer les capacités nationales de suivi et d'évaluation, de nombreux indicateurs de programme de pays étant intégrés dans les cadres de suivi et d'évaluation des stratégies nationales pertinentes et dans les rapports annuels du Gouvernement. En outre, l'UNICEF aidera le Gouvernement à mener des évaluations indépendantes des principales stratégies nationales, en particulier la stratégie nationale pour les droits de l'enfant, qui traite des domaines essentiels que sont la santé, l'éducation et la protection de l'enfance. Enfin, une analyse des effets de la pandémie de COVID-19, de la réponse à la crise des réfugiés ukrainiens et d'autres crises sur les enfants et leurs familles fera partie des évaluations pour que ces facteurs soient pris en compte dans l'adaptation des programmes nationaux.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre la Roumanie et l'UNICEF, 2023-2027

Convention relative aux droits de l'enfant

Programme de développement durable à l'horizon 2030

Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1, 2

Stratégie de protection et de promotion des droits de l'enfant 2021-2027 (et stratégies sectorielles pertinentes)

Décret gouvernemental « Educated Romania »

Garantie européenne pour l'enfance

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
1. D'ici 2027, les activités de sensibilisation et les partenariats stratégiques avec les enfants, les secteurs public et privé et la société civile se traduiront par une plus grande marge de manœuvre politique et budgétaire, notamment par une augmentation des investissements dans des stratégies, des programmes et des budgets fondés sur des données probantes en faveur des droits de l'enfant et de l'inclusion sociale.	Pourcentage d'enfants menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale NR (2020) : 41,5 % NC (2027) : 35 %	Eurostat	Produit 1.1 : D'ici 2027, les partenariats stratégiques et les activités de sensibilisation avec les parties prenantes des secteurs public et privé, le monde universitaire et la société civile auront permis de tirer parti des stratégies et programmes nationaux et d'accroître le financement en faveur des enfants, et	Bureau du Premier ministre, Ministère des affaires étrangères ; Ministère de la famille, de la jeunesse et de l'égalité des chances ; Ministère du travail et de la solidarité sociale ; Ministère de la santé ; Ministère de l'éducation ; Ministère des investissements et des projets européens ;	1 150	1 750	2 900
	Nombre d'actions de plaidoyer ayant entraîné des changements de politique, y compris dans le cadre des priorités mondiales de plaidoyer de l'UNICEF NR (2021) : 5 NC (2027) : 10	Suivi interne, notamment en ce qui concerne les propositions de plaidoyer législatif					
	Nombre d'adolescentes et d'adolescents participant à des projets d'engagement civique, ou dirigeant de tels projets,	Suivi interne					

grâce à des programmes parrainés par l'UNICEF NR (2021) : 30 NC (2027) : 60			notamment des plus vulnérables.	Ministère du développement, des travaux publics et de l'administration ;			
Nombre de personnalités (ambassadeurs de bonne volonté, influenceurs, dirigeants politiques, communautaires, religieux, etc.) qui soutiennent et relayent publiquement les messages et initiatives de sensibilisation de l'UNICEF NR (2021) : 110 NC (2027) : 160	Suivi interne et suivi des médias		Produit 1.2 : D'ici 2027, les autorités nationales seront en mesure de générer, d'analyser et d'utiliser des informations, des connaissances et des données probantes de qualité,	Autorité nationale pour la protection des droits de l'enfant et l'adoption ; Parlement ; Associations des administrations publiques locales et régionales ;			
Nombre de programmes et d'initiatives réalisés conjointement avec les secteurs public et privé qui renforcent les résultats clés pour les enfants NR (2021) : 0 NC (2027) : 2	Suivi interne		pertinentes et ventilées, pour réaliser les objectifs de développement durable et les priorités nationales liés aux enfants, ainsi que pour contrôler l'application de la	Associations d'entreprises ; Institut national de l'administration ; Agence nationale pour les Roms ; Groupes formels et informels dirigés par des enfants ;			
Autorités locales (dont les municipalités) ayant mis en œuvre des plans et des budgets qui tiennent compte des priorités locales en matière d'enfance, notamment des priorités des enfants les plus vulnérables NR (2021) : 0 NC (2027) : 20	Mise en œuvre de plans d'action associés à l'Initiative des villes amies des enfants	Évaluation indépendante de la mise en œuvre des plans d'action	Convention relative aux droits de l'enfant. Produit 1.3 : D'ici 2027, les enfants seront dotés de moyens d'agir et des mécanismes seront mis en place aux niveaux national et local pour	Secteur des entreprises ; donateurs particuliers			

			assurer leur participation concrète et inclusive à la conception, au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et programmes qui influencent leur vie et leur développement .				
2. D'ici 2027, tous les garçons et toutes les filles auront accès à des services intégrés de qualité en matière de santé, de petite enfance et d'éducation, et les familles seront résilientes et en mesure d'exiger des services de qualité dans un cadre ouvert à tous.	Part des femmes enceintes dont la grossesse est détectée au cours du premier trimestre par rapport au nombre total de femmes enceintes NR (2018) : 65,18 % NC (2027) : 85 %	Base de données du système d'information sanitaire, Institut national de santé publique, Ministère de la santé, *Profils régionaux du baromètre de la santé de l'Institut national de santé publique	Produit 2.1 : D'ici 2027, le système roumain de soins de santé aura une meilleure capacité à fournir des services intégrés et de qualité en matière de santé et de vaccination des mères et des enfants, y compris le dépistage et les interventions précoces pour les enfants handicapés et la socialisation de genre, et les familles auront de meilleurs moyens d'exiger des services de qualité.	Ministère de la famille, de la jeunesse et de l'égalité des chances ; Ministère du travail et de la solidarité sociale ; Ministère de la santé ; Ministère de l'éducation ; Ministère des investissements et des projets européens ; Autorité nationale pour la protection des droits de l'enfant et l'adoption ; Agence nationale pour les Roms ; Agence nationale pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes ; Autorités régionales,	1 250	15 000	16 250
	Pourcentage de districts ou d'unités administratives équivalentes affichant une couverture d'au moins 80 % du vaccin contre la rougeole chez les enfants de moins d'un an NR (2020) : 89,9 % NC (2027) : 95 %	Institut national de santé publique – registre électronique national des vaccinations					
	Nombre (et taux) d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter un établissement d'enseignement secondaire	Base de données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) (seul le					

	NR (2019) : 93 966 NC (2027) : 50 000	nombre est disponible, pas le taux)	Produit 2.2 : D'ici 2027, l'expertise de l'UNICEF orientera les principaux volets conceptuels, normatifs, budgétaires et opérationnels du système éducatif roumain afin d'offrir un enseignement préprimaire, primaire et secondaire de qualité et inclusifs.	autorités locales, institutions universitaires, Association professionnelle des infirmiers et infirmières, Association des médecins généralistes, organisations non gouvernementales concernées			
	Nombre (et taux) d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter un établissement d'enseignement primaire NR (2019) : 135 003 NC (2027) : 70 000	Base de données de l'ISU (seul le nombre est disponible, pas le taux)	Produit 2.3 : D'ici 2027, les données probantes recueillies au moyen d'essais et de modélisations concernant la prestation de services intégrés de qualité pour les enfants et leurs familles, en particulier les plus vulnérables, ainsi que les innovations seront mises à disposition pour éclairer les réformes axées sur les enfants en vue de transposer				

			les solutions à l'échelle nationale et au-delà.				
3. D'ici 2027, tous les enfants, en particulier les plus vulnérables (issus de milieux socioéconomiques défavorisés, handicapés, issus des communautés roms), seront en sécurité et mieux protégés contre la séparation, la violence, la maltraitance, la discrimination et la négligence.	Enfants de 0 à 17 ans placés en institution, données ventilées par âge et par handicap NR (2021) : 11 097 0-3 ans : 287 3-6 ans : 376 7-9 ans : 1 139 10-13 ans : 3 340 14-17 ans : 5 955 NC (2027) : 2 500 0-3 ans : 0 3-6 ans : 0 7-17 ans : 2 500	Base de données publique de l'Autorité nationale pour la protection des droits de l'enfant et l'adoption et Système national d'information sur les adoptions	Produit 3.1 : D'ici 2027, tous les enfants, en particulier les plus vulnérables, auront un accès garanti à l'ensemble minimal de services et de programmes de protection sociale pour renforcer la prévention de toutes les formes de séparation, de violence, de maltraitance, de discrimination et de négligence ainsi que la réponse à de tels actes.	Ministère de la famille, de la jeunesse et de l'égalité des chances ; Ministère de la santé ; Ministère de l'éducation ; Ministère des investissements et des projets européens ; Autorité nationale pour les personnes handicapées, Autorité nationale pour la protection des droits de l'enfant et l'adoption ; Agence nationale pour les Roms ; Agence nationale pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes ; Autorités régionales, autorités locales, institutions universitaires, Collège national des travailleurs sociaux, Association professionnelle des infirmiers et	750	2 000	2 750
	Nombre de filles et de garçons victimes de violences pris en charge par des services de santé, de travail social ou de justice/d'application de la loi. NR (juin 2020) : 14 170 filles et garçons NC (2027) : 20 000 filles et garçons	Base de données publique de l'Autorité nationale pour la protection des droits de l'enfant et l'adoption	Produit 3.2 : D'ici 2027, l'expertise de l'UNICEF orientera les principaux volets conceptuels, normatifs, budgétaires et opérationnels pour améliorer l'accès équitable à un				

			<p>système de protection sociale et de protection de l'enfance de qualité, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des travailleurs sociaux.</p>	<p>infirmières, Association des médecins généralistes, monde universitaire, organisations non gouvernementales concernées</p>			
<p>4. Le partenariat entre le Gouvernement de la Roumanie et l'UNICEF répond aux normes de qualité en matière d'obtention de résultats pour les enfants.</p>	<p>Le programme de coopération est efficacement conçu, coordonné et géré, et reçoit l'appui nécessaire.</p>	<p>Examens et rapports relatifs au programme de coopération</p>	<p>Orientations, outils et ressources pour concevoir et gérer le programme de manière efficace et efficiente</p>	<p>Interlocuteurs gouvernementaux, partenaires de la société civile</p>	1 100	1 765	2 865
Montant total des ressources^a					4 250	20 515	24 765

^a Comprend le budget prévu pour la réalisation de l'efficacité du programme.